

BK110SG – BAKOR DUCK SEAL - GRIS

1. Identification du produit et de la compagnie	
Fabricant HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724 Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com www.bakor.com	En cas d'urgence (déversement, fuite, feu, explosion) : Composer le numéro suivant : Au Canada, CANUTEC : 613-996-6666 Aux États-Unis, CHEMTREC : (800) 424-9300
Date de publication : le 22 juillet 2008 Nom du produit : BK110SG – BAKOR DUCK SEAL – GRIS Code du produit : BK110SG Utilisations du produit/matériau Scellement des conduits d'air	

2. Composition/Information sur les ingrédients			
Ingrédient	Numéro CAS		Pourcentage du poids total
hydroxyde d'aluminium	21645-51-2		5 - 10
carbonate de calcium	1317-65-3		10 - 30
éthylèneglycol	107-21-1		1 - 5
silice, quartz	14808-60-7		0,1 - 1
dioxyde de titane	13463-67-7		0,1 - 15
ingrédients inertes			<Balance>

CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES
AVERTISSEMENT ! Peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires. L'ingestion peut causer des douleurs gastriques graves. Apparence/Odeur : liquide gris à grande viscosité; odeur légère

3. Identification des risques
Voie(s) de pénétration primaire(s) Ingestion – possible mais considérée comme étant peu probable Risques pour les yeux Peut causer une irritation des yeux (brûlure, larmolement, rougeur ou enflure). Risques pour la peau Peut causer une irritation de la peau et une dermatite de contact lors d'un contact prolongé. Risques reliés à l'ingestion Peut être nocif si avalé. Peut causer douleurs gastriques, vomissements et diarrhées. Risques reliés à l'inhalation L'inhalation de vapeurs ou d'embruns de pulvérisation peut causer une irritation du nez et de la gorge. Effets chroniques/Effets cancérogènes Le présent produit ou l'un de ses ingrédients présent à 0,1% ou plus est inscrit sur la liste des produits cancérogènes du NTP (National Toxicology Program), du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ou l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration). Consulter la section 11 (Information toxicologique) pour plus de détails.

4. Premiers soins**Yeux**

S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.

Ingestion

Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente. Communiquer immédiatement avec un médecin ou un centre antipoison.

Inhalation

Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'inflammabilité : non disponible

Limite inférieure d'explosivité : non disponible

Limite supérieure d'explosivité : non disponible

Risques de feu et d'explosion

Lors d'un feu, des gaz irritants et toxiques peuvent être relâchés, comme des monomères acryliques, du dioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

Agents extincteurs

Mousse chimique, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée ou poudre extinctrice.

Instructions en cas d'incendie

Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète.

6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles

Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur.

7. Manutention et entreposage**Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

Le gel risque d'endommager l'émulsion.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration. Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, se tenir loin des entrées d'air des bâtiments ou encore, fermer et sceller les entrées d'air pour empêcher le produit de pénétrer dans le bâtiment.

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices avec écrans latéraux ou des lunettes-masque.

Protection de la peau

Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques pour empêcher le contact avec la peau.

Protection des voies respiratoires

Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité. Au besoin, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré équipé d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques, approuvé par la NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) ou encore d'un appareil respiratoire à adduction d'air pur.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition (suite)

Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

Ingrédient(s) – Limites d'exposition

hydroxyde d'aluminium

ACGIH TLV-TWA : 10 mg/m³ (comme l'aluminium métallique)

OSHA PEL-TWA : 15 mg/m³ (comme l'aluminium métallique) (taux global d'empoussièrement)

OSHA PEL-TWA : 5 mg/m³ (comme l'aluminium métallique) (poussières inhalables)

éthylèneglycol

ACGIH TLV-CEILING 100 mg/m³

silice, quartz

ACGIH TLV-TWA 0,025 mg/m³

OSHA PEL-TWA 30 mg/m³/(%SiO₂+2) (taux global d'empoussièrement)

OSHA PEL-TWA 10 mg/m³/(%SiO₂+2) (poussières inhalables)

dioxyde de titane

ACGIH TLV-TWA 10 mg/m³ (poussières inhalables)

OSHA PEL-TWA 15 mg/m³ (taux global d'empoussièrement)

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Liquide gris à grande viscosité

Odeur

Odeur légère

Type de produits chimiques : mélange

État physique : liquide

Point d'ébullition : 100°C (212°F)

Densité relative : 1,30-1,35

Pourcentage de matières volatiles : 40-45% <100 g/L

Pression de vapeur : comme celle de l'eau

Densité de vapeur : comme celle de l'eau

Facteur pH : 7-10

Solubilité : miscible dans l'eau, insoluble lorsque sec

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : stable

Polymérisation dangereuse : on ne s'attend pas à ce qu'elle se produise

Produits de décomposition dangereux

La décomposition ne risque pas de se produire si le produit est manutentionné et entreposé correctement.

11. Information toxicologique**Effets chroniques/effets cancérigènes**

Le CIRC a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérigènes pour les humains (Groupe 1) : silice, quartz.

Le CIRC a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit peuvent être cancérigènes pour les humains (Groupe 2B) : dioxyde de titane.

L'ACGIH a déclaré que les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sont cancérigènes présumés pour les humains (A2) : silice, quartz.

Le NTP a mis les produits chimiques suivants contenus dans le présent produit sur sa liste de produits cancérigènes connus pour les humains : silice, quartz.

Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition au présent produit en tant que poussière ou brume aérosol.

11. Information toxicologique (suite)**Information toxicologique diverse**

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après.

Ingrédient(s) – Données toxicologiques

carbonate de calcium

LD50 (oral, rat) : 6450 mg/kg

éthylèneglycol

LD50 (oral, rat) : 5,89 g/kg

LD50 (dermique, lapin) : 9,5 g/kg

silice, quartz

LD50 (i.v., rat) : 550 mg/kg bw/Quartz (10-200 um)

dioxyde de titane

LD50 (oral, souris) : >10,000 mg/kg

LD50 (oral, rat) : >25,000 mg/kg

LD50 (dermique, lapin) : >10,000 mg/kg

LC50 (inhal, rat) : >6820 mg/m³ (durée d'exposition de 4 heures)

12. Information écologique

Aucune information n'a été identifiée.

13. Considérations relatives à la mise au rebut

Mettre au rebut conformément aux lois gouvernementales municipales, provinciales et fédérales applicables.

14. Information concernant le transport

Transport par voie terrestre Not Restricted

IMDG Not Restricted

IATA Not Restricted

15. Information sur la réglementation**Ingrédient(s) – Information sur la réglementation des États-Unis**

éthylèneglycol

SARA Titre III – Section 313 Formulaire 'R'/TRI – Produit chimique à signaler

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)

carbonate de calcium

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

éthylèneglycol

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

New Jersey – Risque environnemental

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

silice, quartz

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Californie – Proposition 65

Massachusetts – Substance dangereuse

dioxyde de titane

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Ville de New York – Substance dangereuse

15. Information sur la réglementation (suite)

Information sur la réglementation canadienne

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : D2A – Très toxique.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation canadienne

éthylèneglycol

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

silice, quartz

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

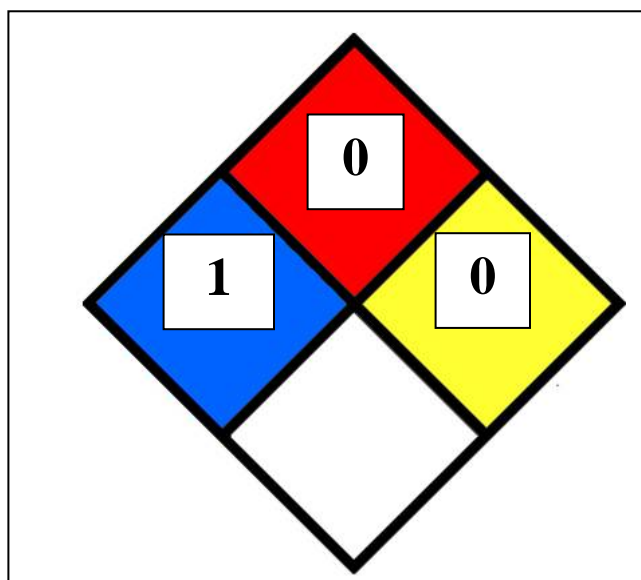
dioxyde de titane

SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

SIMDUT – Canada (pictogrammes)



NFPA



SIMD

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	0
RÉACTIVITÉ	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	

16. Autre information

Révision/Information à l'intention de l'auteur

La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 12 mai 2006.

Avis de non-responsabilité

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, et n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.